

Rapport d'activité 2017 du contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL)

01/04/2018

La CGLPL publie son rapport d'activité pour 2017. Il s'agit du dixième rapport annuel depuis la création de l'institution. Un état des différents lieux de privation de liberté en 2017 est effectué.

S'agissant des établissements de santé mentale la CGLPL relève notamment que l'information des patients sur leurs droits est toujours insuffisante ; Les hospitalisations sans consentement sont en augmentation ; Des « programmes de soins » peuvent masquer des hospitalisations complètes ; Les patients en soins libres peuvent se voir privés de liberté ; et enfin la politique de réduction des pratiques d'isolement et de contention n'est pas pleinement mise en œuvre.